

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARRONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt, le lundi 12 octobre, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 6 octobre 2020, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 32

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe
ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI,
Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO,
Madame Nicole BROCARD, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie
RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame
Sandrine VILLEMIN, Madame Sandra CARVALHO, Madame Anne-
Sophie DUGUAY, Monsieur Didier KHOURY, Madame Rosa SAADI,
Monsieur Julien PARFOND, Monsieur Stefano TEILLET, Monsieur Serge
GODARD, Madame Isabelle DUJARDIN, Monsieur Thierry BRAYARD,
Madame Laure MARCOCCIA-WARIN, Madame Sandrine LALANNE,
Madame Karine BASTIEN-COTARD, Monsieur Robin ONGHENA,
Monsieur Vincent PINEL, Conseillers municipaux.

Ont donnée pouvoir :

Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGO

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et l'ensemble des textes réglementaires pris pour son application,

Vu les délibérations n° 2019DELIB0135 du 19 décembre 2019 et n° 2020DELIB0050 du 19 mai 2020 portant modification du tableau des effectifs pour l'année 2020,

Vu l'avis du Comité Technique lors de la séance du 29 septembre 2020,

Vu l'avis de la Commission « Finances et Personnel Communal » du 7 octobre 2020,

Considérant qu'il convient de mettre le tableau des effectifs pour l'année 2020 en conformité avec les besoins des services,

Après en avoir délibéré, et par 33 voix pour

ARTICLE 1ER : DECIDE la suppression des emplois suivants, consécutivement à la séance du Comité Technique du 29 septembre 2020 :

- 1 emploi d'assistant socio-éducatif de 1^{ère} classe
- 1 emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe
- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 3 emplois de CAE
- 1 emploi d'ingénieur
- 3 emplois de vacations de remplaçants horaire
- 1 emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 1 emploi de cadre de santé paramédical de 1^{ère} classe
- 1 emploi d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe
- 1 emploi d'agent social

ARTICLE 2 : DECIDE d'adapter l'effectif aux mouvements de personnel, par la création des emplois suivants :

- 1 emploi d'attaché
- 1 emploi de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet 05/16^{ème}
- 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 05,83/20^{ème}

ARTICLE 3 : DIT que les suppressions d'emplois correspondantes aux créations seront soumises à délibération lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal après avis du Comité technique, et en fonction des dates de nomination sur les emplois créés.

ARTICLE 4 : FIXE le tableau des emplois budgétaires, tel que présenté en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 5 : DIT que les crédits nécessaires au paiement des rémunérations, indemnités et charges sont inscrits au budget 2020 sous les différents articles des chapitres 011 et 012.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 16 octobre 2020

Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Le Maire

Charles ASLANGUL

